Docusign Envelope ID: 5CF5EBA8-5053-868B-8332-03FB2A387687

KHUMBU
Société par actions simplifiée
au capital de 134 760 euros
Siège social : 144, Rue Paul Bellamy, 44000 NANTES
911 308 617 RCS NANTES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 11 JUIN 2026

Le onze juin deux mille vingt-six,
A 14 heures,

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Monsieur Victor LERAT,
demeurant 5, Avenue Saint Félix, 44300 NANTES

agissant en qualité de Président de la société KHUMBU sus-désignée,

En présence de Madame Laura BLANCHARD, de Monsieur Maxime COUTANT et de Madame Virginie FOLLET-HATTET,

A pris les décisions suivantes relatives à la réalisation de la réduction de capital décidée par l'unanimité des associés en date du 05/03/2026.

Le Président rappelle :

- que par décision unanime en date du 05/03/2026, la collectivité des associés a décidé une réduction du capital social d'un montant maximum de 33 690 euros pour le ramener de 134 760 euros à 101 070 euros par voie de rachat de 33 690 actions de 1 euro chacune, au prix unitaire de 1,63 euros environ et appartenant en totalité à Madame Virginie FOLLET-HATTET, et ce sous conditions suspensives ;

- qu'il a constaté ce jour la réalisation des conditions suspensives dont la collectivité des associés avait assorti sa décision de réduire le capital social, à savoir :

  - Que la réduction de capital n'étant pas motivée par des pertes, les créanciers sociaux ont disposé, dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'opposition,

  - Que la décision unanime des associés a été déposée au Greffe du Tribunal de commerce de NANTES le 13/03/2026 et que ce dépôt faisait courir le délai légal d'opposition,

Docusign Envelope ID: 5CF5EBA8-5053-868B-8332-03FB2A387687

- Qu'à la date du 20/04/2026, soit à l'expiration du délai de vingt jours fixé à l'article R. 225-152 du Code de commerce, aucune opposition n'a été faite dans le délai légal par un créancier antérieur au dépôt.

- Que la Société a obtenu une offre de prêt afin de financer le rachat des actions de Madame Virginie FOLLET-AHATTET par annulation de l'intégralité de ses actions

En conséquence, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par la décision unanime des associés du 05/03/2026, le Président :

- Décide, au vu des oppositions, qu'il y a lieu de réaliser l'opération de réduction de capital telle qu'autorisée par ladite décision unanime des associés,

- Constate la réalisation définitive de la réduction du capital social d'un montant de 33 690 euros pour le ramener de 134 760 euros à 101 070 euros par voie de rachat de 33 690 actions de 1 euro chacune, au prix unitaire d'environ 1,63 euros, appartenant à Madame Virginie FOLLET-HATTET,

- Constate, en conséquence, que les actions rachetées sont annulées à compter de ce jour et la somme due à Madame Virginie FOLLET-HATTET au titre de cette réduction de capital, lui sera versée au siège social à compter de ce jour ; Madame Virginie FOLLET-HATTET en donne quittance sous réserve de la bonne réception des fonds.

Madame Virginie FOLLET-HATTET
DONT QUITTANCE
Sous réserve de la bonne réception des fonds
Signature

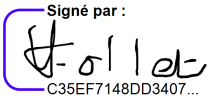

- Et que la modification des statuts par la décision unanime des associés du 05/03/2026 est devenue définitive, à savoir :

« ***ARTICLE 7. CAPITAL SOCIAL*** *(nouvelle rédaction)*

Le capital social est fixé à la somme de ***cent un mille soixante-dix euros (101 070 €).***

Il est divisé en cent un mille soixante-dix (101 070) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1,00 €) chacune, libérées intégralement de leur valeur nominale.

Les actions de la Société sont détenues exclusivement par des personnes remplissant la condition d'Activité Professionnelle telle que décrite en préambule des présentes. »

Docusign Envelope ID: 5CF5EBA8-5053-868B-8332-03FB2A387687

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, Madame Laura BLANCHARD, Madame Virginie FOLLET-HATTET et Monsieur Maxime COUTANT.

Victor LERAT
Président

Signé par :
Victor LERAT
9781E82E4C7C4B5...

En présence de :

Madame Laura BLANCHARD

Signé par :
Laura BLANCHARD
33F627A36B054E8...

Monsieur Maxime COUTANT

Signé par :
Maxime COUTANT
D16938A7412E47E...

Madame Virginie FOLLET-HATTET

Signé par :
C35EF7148DD3407...